Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

INDEMNITE RETARD CAUTION

Par caroline2305

Bonjour,
mon bailleur m'a rendu la caution avec 15 jours de retard. Cela fait 3 mois qu'il me doit cette indemnité de 10% du loyer et après menace juridique accepte de m'indemniser.les délais sont les suivants :
- remise des cles : 24 avril (EDLde sortie conforme au EDL d'entrée)
- retour caution : 1er juin
- 3 mois plus tard : l'indemnité n'est pas encore payer. j'aurais voulu en connaitre son montant ?

La mention "10% de loyer par mois de retard" est elle valable également sur le paiement de cette indemnité ?
Pour faire simple doivent ils payer 10% pour un mois (delai de retour de caution) ou sur 3 mois (délai de retard de l'indemnité)

Merci d'avance pour vos réponses,
Cordialement